

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 08 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 02 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Guillaume VIARD.

Absents excusés : Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI,
Votants : 6

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion. Le maire et Mme Lamoureux font le point sur la réunion publique du mardi 4 février, concernant la bibliothèque de Chéniers : peu de participants à la réunion, mais quelques bénévoles souhaitant s'investir. La CdC rencontrera ces personnes à la bibliothèque prochainement.

- 1 607 HEURES – TEMPS DE TRAVAIL – CYCLES DE TRAVAIL

Ce sujet avait déjà été évoqué en conseil municipal le 23 novembre 2021. Le dossier présenté par la commune a reçu un avis favorable du Centre de gestion de l'Indre. Il est donc maintenant possible de valider cette délibération.

Le conseil municipal instaure la journée de solidarité (travaillée et non rémunérée) selon le dispositif suivant :

A/ service administratif : un mercredi après-midi la semaine de Pentecôte

B/ Service technique : un vendredi la semaine de Pentecôte, ou le vendredi suivant.

- ODASE : NON RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION

Le maire rappelle que la commune adhère à l'ODASE (Office Départemental d'Animation Socio-Educative). C'est une association au service des associations et des collectivités du Département ; elle propose la location de matériels à tarifs préférentiels.

Le maire expose que la commune n'a pas fait appel à cette structure depuis très longtemps ; il en est de même pour les associations communales.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident de ne pas adhérer en 2022 à l'Odase, et ont bien pris note que ce choix sera effectif pour les trois années à venir.

- PARTICIPATION AU FSL ET FAJD - 2022

Le conseil municipal autorise la commune à participer financièrement :

- au dispositif du **Fonds d'Aide aux Jeunes** pour l'année 2022. Un financement sur la base de 0.70 C par jeunes de 18 à 25 est approuvé soit **6,24 €**

- au **Fonds de Solidarité Logement** pour l'année 2022. Un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit **277,95 €**.

- REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

Ce sujet a déjà été abordé lors du dernier conseil municipal ; depuis le maire a réuni les agents communaux pour leur présenter ce dossier.

A ce jour, il est difficile d'opter pour un choix de participation de la commune, soit par contrat groupe, soit par labellisation. Le maire propose d'attendre les résultats de l'appel d'offre du Centre de gestion.

Il souligne que la commune participe déjà aux contrats de prévoyance à hauteur de 7,00 euros par mois pour tout contrat labellisé.

Le conseil municipal prend acte des futures obligations de la commune concernant la protection sociale des agents et prend acte également des échéances.

- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DE LA CDC BRENNE VAL DE CREUSE (ROB)

Le « ROB » est issu des nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe qui impose aux maires (commune de plus de 3 500 habitants) et aux présidents des EPCI de présenter à leurs assemblées délibérantes, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés.

Il participe à l'information des élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il informe également sur les évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette.

Chaque élu de Sacierges a reçu ce document et en a pris connaissance.

- QUESTIONS DIVERSES

- **remplacement** de Mme Fresnais dans les syndicats où elle représentait la commune : le secrétariat doit envoyer le nom des élus désignés pour la remplacer dans les différents syndicats. Pour celui du RPI, c'est la Communauté de commune qui doit désigner l'élu remplaçant (Mr Viard).

- cimetière :

- travaux au cimetière : Mr Baritaud présente des devis reçus ; le maire propose de demander une part de FAR équipement sur ce projet d'aménagement. Concernant le columbarium, une extension de 5 cases doubles a été commandée et réalisée en 2019 (*vérification effectuée sur la comptabilité de la commune*).

- Afin de maintenir le cimetière en bon état, et de garantir une « homogénéité » quant aux dimensions des espaces concédés, les élus souhaitent rédiger un règlement de cimetière. Quelques élus vont travailler sur ce dossier pour présenter un règlement lors d'un prochain conseil.

- Enfin le maire présente une demande d'acquisition de concession au cimetière d'une personne ne vivant pas à Sacierges, n'ayant aucune propriété sur la commune, et ne disposant pas de droit sur une concession familiale au cimetière. Le conseil municipal estime que cette personne ne remplit pas les conditions pour prétendre à une concession et charge le maire de lui envoyer un courrier en ce sens.

- **Association** : le maire présente un courrier du Club de l'amitié Sacierges Roussines annonçant la dissolution de cette association.

- **Investissement 2022 : décors de Noël** : deux adjoints se chargent ce dossier et prendront rendez-vous avec un commercial local.

Date prévisionnelle du prochain conseil : mardi 8 mars (à confirmer).

- Fin de séance : 22h00 -